

Date de dépôt: 21 février 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Véronique Pürro :
Nouveau découpage des départements et série de réformes : le
Conseil d'Etat est-il conscient des conséquences pour certains
cadres (Question 3)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 25 janvier 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dès son élection, le Conseil d'Etat s'est engagé sur la voie des réformes ; les Départements ont été remodelés, de nombreux projets de réformes transversales ont été lancés et des mesures pour rétablir l'équilibre budgétaire ont été présentées.

Si nous pouvons saluer cette nouvelle dynamique, nous sommes inquiets des conséquences de ces nombreux chantiers, en particulier sur certains cadres de l'administration.

En effet, les découpages des Départements et les réorganisations qui en découlent ont surchargé de nombreux collaborateurs, changé certains cahiers des charges, voire laissé quelques responsables sur le carreau.

Les réformes transversales et les mesures présentées ont épuisé de nombreux cadres, quelques uns d'entre eux n'ont pas hésité à quitter l'administration, songent à le faire ou sont en congé maladie de longue durée.

Cette situation est inquiétante, d'autant plus que l'Etat a besoin de cadres compétents, expérimentés et motivés pour relever les défis posés.

Question :

Le Conseil d'Etat peut-il nous donner, par département, la liste et la fonction des personnes occupant des postes de cadres qui ont quitté l'administration depuis le 1^{er} janvier 2006, ainsi que la liste et la fonction des personnes occupant des postes de cadres qui sont en congé maladie de longue durée ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En préambule, il y a lieu de relever qu'à teneur de l'article 26 lettre f de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, il n'est pas possible de vous fournir le nom et la fonction des cadres supérieurs ayant quitté l'administration ou en maladie de longue durée.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez le nombre de cadres supérieurs ayant quitté l'administration en 2006, par département ainsi que les raisons de leur départ.

Dpt	Décès	Démission	Fin de contrat	Licenciement	Plend	Retraite	Transf. Gr Etat	Total
CHA	1							1
DCTI		1	2	1	2	1		7
DES		1		1			4	6
DF		3	1	1	1	1		7
DI		1			1	1		3
DIP	1	5	2		6	3		17
DSE		1			1			2
DT		2			5	2		9
Total	2	14	5	3	16	8	4	52

Pour 2005 et à titre de comparaison, vous trouverez ci-dessous le nombre de cadre supérieurs, par départements et par motifs de départ en 2005 :

Dept	Décès	Démission	Fin de contrat	Licenciement	Plend	Retraite	Total
CHA							0
DCTI				2	2	1	5
DES	1			1		2	4
DF		1	1		5		7

Dept	Décès	Démission	Fin de contrat	Licenciement	Plend	Retraite	Total
DI		3				1	4
DIP		2	2		6	1	11
DSE							
DT		2			4		6
PJ	1	1		1			3
Total	2	9	3	4	17	5	40

En ce qui concerne les absences longue durée des cadres supérieurs pour l'année 2006, nous pouvons vous indiquer que 16 cadres supérieurs ont été absent plus de 100 jours civils pour raison de maladie et 3 cadres supérieurs ont été absent plus de 100 jours civils en raison d'un accident. La durée moyenne de jours civils d'absence pour les 19 cadres supérieurs est de 163 jours civils.

A titre de comparaison, pour l'année 2005, 12 cadres supérieurs ont été absents plus de 100 jours civils pour raison de maladie et 4 pour raison d'accident. La durée moyenne de jours civils d'absence pour les 18 cadres supérieurs est de 177 jours civils.

Il ne s'agit pas des mêmes personnes pour 2005 et 2006. Nous pouvons constater que le nombre de personnes absentes est stable et que de la durée moyenne du nombre de jours d'absence, pour les cadres supérieurs concernés, diminue en 2006.

Par ailleurs, le service de santé de l'Office du personnel de l'Etat a été mandaté pour réaliser une enquête relatives aux absences, ce qui nous permettra d'avoir des indicateurs et de prendre ainsi toutes les mesures adéquates pour garantir la santé et la sécurité des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer